

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 7 (1899)
Heft: 2

Artikel: Schinner et Supersaxo
Autor: Ræmy, Ch. de
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-8987>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

SCHINNER ET SUPERSAXO

(Suite)

Trois dixains supérieurs, Conches, Brigue et Viège ayant conclu de leur chef, le 13 février 1510, une alliance avec le roi de France, l'évêque de Sion en fut extrêmement irrité et fit retomber toute sa colère sur Supersaxo, comme instigateur de ce traité et accusé en outre de différents autres délits. Ce dernier, invoquant une sentence pontificale du 10 janvier précédent, n'eut pas de peine à se disculper du grief de concussion. Mais, cité plus d'une fois devant le tribunal de son évêque, il refusa d'y comparaître personnellement et chargea du soin de sa défense son fils François, doyen du chapitre de Sion, lequel fut, par ordre de Schinner, jeté dans un noir cachot et privé de tous ses bénéfices. Vainement Supersaxo essaya-t-il d'en appeler au métropolitain.

Pour éluder le coup, Mathieu — plus heureux en cela que son prédécesseur Syllinen — avait obtenu de Jules II, sous date du 4 septembre 1510, un bref qui l'exemptait, sa vie durant, de la juridiction de l'archevêque de Tarentaise. (Cette exemption fut confirmée et rendue perpétuelle par Léon X, 6 juillet 1513.)

Alors Supersaxo, avec sa femme, une de ses filles et son fils François, qui était parvenu à s'évader de Sion, vint chercher un refuge à Fribourg. Il n'y trouva que la captivité et les fers. Arrêté le 22 septembre, jour de la St-Maurice, il fut enfermé à la Mauvaise Tour (*Schelmenthurm*) puis à la Maison de Ville, qui était alors située à la rue des Bouchers. Malgré son âge avancé et ses accès de goutte, il fut mis à la torture. Le 8 novembre 1510, le Grand Conseil, présidé par Pétermann Faucigny, se transforma en cour de justice. Gaspard Schinner, châtelain de Sion et frère de l'évêque, s'était porté comme accusateur de Supersaxo et avait présenté

contre lui une série de sept plaintes capitales. L'accusé demanda huit jours de réflexion et il obtint aussi que son accusateur fût détenu comme lui à la Maison de Ville. Au terme fixé il comparut devant le tribunal, assisté d'un seul *parlier* (rapporteur), qui avait été désigné en la personne de l'ex-avoyer François d'Arsent. Il réfuta de point en point toutes les accusations portées contre lui ; mais la meilleure de toutes ses raisons, selon nous, était celle tirée de l'incompétence des juges.

Il était inadmissible, en effet, qu'un sujet valaisan fût jugé à Fribourg et d'après les lois fribourgeoises pour des faits commis à l'étranger. Dans toute la Suisse et au-delà des frontières on s'intéressait à Supersaxo. Berne, Lucerne, et l'empereur Maximilien lui-même démandaient que sa cause fût portée devant la diète, qui se tiendrait prochainement à Baden : mais Schinner avait des raisons particulières pour que son adversaire fût jugé à Fribourg plutôt qu'ailleurs. Notre gouvernement, poussé par le banneret Pierre Falk, fit preuve en cette circonstance d'une partialité révoltante. Tandis que Supersaxo était étroitement gardé à vue, on relâcha son antagoniste et on le fit sortir triomphalement au son du fifre et des tambours. En cette extrémité, les amis du prisonnier ne virent pour lui d'autre moyen de salut que la fuite. Sa femme et sa fille résolurent de le faire évader et y parvinrent à l'aide du doyen-curé de Ville Louis Loybli et d'un garde nommé Hugonin Bosset. Ce dernier fit passer Supersaxo par une issue qui donnait sur le Grabensal, au bord de la Sarine. Le fugitif descendit le cours de cette rivière en bateau jusqu'à Laupen, d'où il se rendit à cheval à Neuchâtel, accompagné de l'archer et huissier Helbling, qui était aussi du complot. Cette évasion avait eu lieu le 21 décembre 1510.

De Neuchâtel, Supersaxo écrivit à Leurs Excellences de

Fribourg pour leur notifier sa fuite, les priant de ne l'attribuer qu'à l'amour conjugal et à aucune autre personne qu'à sa femme et à sa fille, auxquelles Dieu avait inspiré et donné les moyens de lui procurer la liberté. Dans cette même lettre il proteste de son innocence et contre la partialité de ses juges. Il déclare qu'il n'avait pas fait serment de ne point s'évader ; que ce n'est pas lui qui est excommunié, mais bien plutôt l'évêque son persécuteur. Il offre enfin le droit à ses ennemis par devant les cantons ou tout autre tribunal neutre et impartial.

Ouvrons ici une parenthèse. Les faits que nous venons de rapporter n'étaient que le prologue de la plus épouvantable tragédie qui se soit déroulée sur les bords de la Sarine et comme jamais Sophocle ni Eschyle n'en ont inventé de plus émouvante. Ce fait est d'autant plus étonnant qu'il renverse toutes nos données psychologiques et qu'il ne cadre nullement avec tout ce que nous connaissons des mœurs et du caractère fribourgeois. Les habitants du *Boldzheim* (terme local, surnom donné à la ville de Fribourg) n'ont pas le tempérament tragique ; ils passent plutôt pour être débonnaires et d'humeur joviale... Ne vous y fiez cependant pas trop... De même que sous la mer la plus limpide et la plus bleue il y a des tempêtes latentes, toujours prêtes à se déchaîner au moment où l'on y pense le moins, ainsi les gens les plus flegmatiques et les populations les plus paisibles peuvent se porter aux pires excès lorsqu'un mauvais esprit les anime. Voilà ce que l'on vit à Fribourg durant l'hiver de 1510 à 1511.

A peine la nouvelle de l'évasion de Supersaxo se fut-elle répandue dans notre ville qu'elle y produisit, — au dire d'un chroniqueur, une rumeur et un tumulte comme onques ne s'était vu ni entendu depuis au moins 60 ans. La populace, surexcitée et fanatisée par Falk ou ses adhérents, voulait

tout mettre à feu et à sang. On parlait de piller les maisons des amis de Supersaxo et d'égorger tous ceux qui avaient favorisé sa fuite. L'ex-avoyer d'Arsent, Jean Krumenstoll et Conrad Jenny, concierge de la Maison de Ville, plus particulièrement soupçonnés, se réfugièrent à la sacristie de Saint-Nicolas, où ils auraient été infailliblement massacrés, si l'on n'avait pas eu la précaution de fermer la grande grille du chœur. Ils y passèrent trois jours dans des transes continues, gardés par 60 hommes armés, exposés à périr d'inanition sans quelques aliments que le clergé leur faisait passer en cachette. Les comptes des trésoriers font mention d'un char de bois et de charbon brûlé à cette occasion pour le chauffage de la sacristie. De là, les prisonniers furent transférés au couvent des Cordeliers. Durant le trajet, quelques amis courageux leur servirent d'escorte pour les protéger contre la fureur du peuple. — Les conseillers Pierre Bugniet, Josse Zimmermann et le chancelier Nicolas Lombard, également compromis dans cette affaire, avaient trouvé un asile à Berne, où l'on s'intéressait vivement au chevalier d'Arsent, qui avait épousé en secondes noces Marguerite, fille de l'avoyer bernois Guillaume Diesbach.

L'Etat de Fribourg réclama de son côté l'extradition de Supersaxo et de Helbling. Une bannière de 300 hommes sous le commandement du capitaine Dietrich d'Englisberg, avec les conseillers Guillaume Reiff, Jaques Feguely, P. Falk, banneret et P. Garmiswyl, porte-enseigne, se mettait en route pour les chercher de vive force, lorsque l'on apprit que les deux fugitifs venaient d'être transférés de Neuchâtel à Berne, qui livra Helbling et garda sous sa protection Supersaxo.

La captivité de l'avoyer d'Arsent et de Krumenstoll devenait de jour en jour plus rigoureuse. Tenus au plus grand secret, ils ne pouvaient communiquer avec aucun de leurs parents ou amis. Arsent avait supplié au nom de Dieu qu'on

laissât au moins auprès de lui son fils cadet ou l'un de ses domestiques. Cette demande fut impitoyablement rejetée ; on écarta tout le monde et les deux seigneurs furent obligés d'habiter la même chambre mais de manger à deux tables séparées sans qu'il leur fût permis de se parler entre eux. La prison des Cordeliers ne parut bientôt plus assez sûre : on craignait sans doute qu'il ne se trouvât dans le couvent quelque moine philanthrope qui aurait fait évader les prisonniers. Aussi Arsent et Conrad Jenny, qui, — ensuite des aveux que l'on avait arrachés par quatre heures de torture au malheureux Helbling — paraissaient plus gravement impliqués, furent-ils conduits des Cordeliers au cachot de Jacquemart en attendant leur jugement. Jean Krumenstoll fut élargi sous caution. Le banneret Falk, assisté du grand sautier, pénétra au domicile des deux prévenus, y fit des perquisitions minutieuses, après avoir chassé sans miséricorde leurs femmes et leurs enfants. Tous leurs biens furent provisoirement confisqués, mais on les rendit plus tard à leurs familles.

La ville de Berne, émue de la tournure que prenaient les choses, envoya coup sur coup deux députations ayant à leur tête l'une Rodolphe de Scharnachtal et Jean d'Erlach, l'autre Guillaume et Louis Diesbach avec six de ses fils et d'autres parents. Les ambassadeurs ne furent point admis à communiquer avec les prisonniers. L'avoyer Diesbach se présenta devant notre Sénat et rappela avec éloquence tous les services que d'Arsent avait rendus à la patrie fribourgeoise, notamment à l'époque où ce canton fut reçu dans la Confédération et lors de l'acquisition de la seigneurie d'Illens et en tant d'autres occasions. Dans une péroration des plus mouvementées, il conjura Messeigneurs de Fribourg de lui conserver à lui-même un gendre si digne d'estime et à la République un citoyen aussi illustre. — L'évêque de Lausanne et l'Etat de Zurich joignirent leurs supplications à celles de

Berne. Tout fut inutile et tant de flots d'éloquence devaient échouer contre le parti pris que l'on avait à Fribourg de perdre Arsent. Ce malheureux chevalier avait, en effet, un ennemi acharné dans le banneret Pierre Falk, qui lui avait voué une haine féroce.

Leurs dissentions dataient d'un procès qu'ils avaient eu en 1501 touchant les limites des domaines qu'ils possédaient, l'un à Frisenheit, l'autre à Elsewyl, au nord de Schmitten. La politique étrangère les divisa plus profondément encore. En 1509, ils furent en désaccord pour la réception du faussaire Jean Furno ou Dufour d'Annecy à la bourgeoisie de Fribourg, réception contre laquelle Arsent protesta énergiquement. Mais ce qui porta au paroxysme la rage de Falk, ce fut le dédain avec lequel Arsent avait repoussé les offres que l'évêque de Sion lui faisait d'un bénéfice de mille-ducats annuels pour un de ses fils destiné à la cléricature, à la seule condition qu'il abandonnerait tout à fait la cause de Supersaxo.

Sur ces entrefaites, et au moment où l'instruction du procès allait commencer, Arsent écrivit une lettre sans suscription, mais que l'on suppose avoir été adressée ou à son ami Petermann d'Englisberg ou à M. Jean Spéglin, abbé d'Hauterive. Dans cette lettre, datée du mardi 18 février, il se plaint amèrement de la captivité qu'il endure depuis 37 jours et 37 nuits et il attribue tous ses malheurs à Louis Loybli, curé de Fribourg. Ce dernier lui avait effectivement fait connaître le complot ourdi pour la délivrance de Supersaxo. Quant à lui, sans entrer positivement dans le dit projet, il s'en était réjoui devant le Seigneur, et s'il y avait connivé, c'était uniquement par son silence. — Arsent recommande sa cause au Dieu tout-puissant et à l'indulgence de Messeigneurs de Fribourg. Il estime que la plus douce punition qu'on puisse infliger au doyen Loybli serait de l'engager à résigner son bénéfice : il lui a écrit à lui-même en ce sens.

Il supplie enfin son ami, avec lequel il a visité jadis la sainte cité de Jérusalem, à venir le trouver dans sa prison, en se faisant accompagner de ses deux beaux-frères Barthélemy May et le curé Loybli ¹.

Cette lettre, comme on peut le supposer, n'arriva point à son destinataire, mais elle tomba entre les mains de la soi-disant justice. C'était la pièce de conviction dont Falk avait précisément besoin pour faire tomber la tête de son adversaire. La Handfeste prononçait, il est vrai, la peine du talion contre l'avoyer qui laissait échapper un prisonnier confié à sa garde. Mais cette disposition était-elle applicable au chevalier d'Arserent qui, n'étant plus avoyer régnant, était chargé de la défense de Supersaxo et non de sa garde?

Le procès, commencé vers la mi-février, traîna en longueur jusque dans le courant du mois de mars. Sur ces entrefaites, arrivèrent à Fribourg plusieurs députations de la Diète helvétique, de Berne, d'Unterwald, de la Savoie, qui toutes joignirent leurs instances à celles du clergé, de la jeunesse des écoles et de la famille en faveur du malheureux avoyer. Un instant on crut que les sentiments de miséricorde allaient prévaloir. Mais Falk qui tenait entre ses mains sa victime ne voulut point la lâcher. Il organisa des manifestations populaires et exerça une telle pression sur le Grand Conseil que tout espoir de sauver Arserent s'évanouit.

La peine capitale fut prononcée contre lui et le Kurschner (pelletier) Jenny, le 18 mars 1511, et le même jour eut lieu l'exécution. Quelques semaines auparavant, les deux prévenus s'étaient confessés à Dom Jean Rollier, prêtre de Saulgy en Vully et avaient communiqué dans la petite salle

¹ Le texte intégral de cette épître a été publié par les soins de M. Max de Diesbach dans les *Etrennes fribourgeoises*, 25^e volume, année 1891, pages 64-69. Tout porte à croire que le destinataire de cette missive n'était ni un d'Englisberg ni Dom Speglin, mais bien plutôt Guillaume de Diesbach, avoyer de Berne, alors âgé de 70 ans et beau-père de l'avoyer d'Arserent qui avait épousé sa fille Marguerite.

du Conseil où une messe avait été célébrée à leur intention. Au moment de recevoir la sainte Hostie, Arsent prononça d'une voix forte ces paroles mémorables : « Mon Seigneur » et mon Dieu, Père de miséricorde, qui savez qu'on ne » peut rien me reprocher contre ma patrie, sinon ce malheu- » reux silence sur l'évasion de Georges Supersaxo, faites » éclater mon innocence. »

La sentence ayant été rendue par le Grand Conseil, Arsent fut aussitôt dégradé. Le chevalier d'Englisberg lui enleva tous les insignes de la chevalerie. Il protesta contre cette spoliation, disant qu'on n'avait pas le droit de prendre ce que Dieu lui avait donné. Il fut revêtu d'une robe blanche de camelot et conduit au supplice pieds nus, comme il l'avait désiré, à l'imitation de Jésus-Christ. Durant tout le trajet, le gros bourdon de St-Nicolas ne cessa de sonner le glas funèbre, ce qui n'avait pas lieu pour les condamnés vulgaires. On accorda aussi au chevalier d'Arrent, par égard pour la Confédération, un autre privilège : on lui épargna les horreurs de la torture !

Les deux condamnés eurent la tête tranchée sur la place du gibet hors la porte des Etangs. Les gardes de cette porte reçurent 4 sous et l'on paya 42 livres au bourreau pour le rachat des deux dépouilles. Jenny fut enseveli dans la chapelle de Miséricorde. Arsent fut transporté au tombeau de ses ancêtres dans l'église des Cordeliers, à main gauche en entrant par la grande porte.

« Ainsi finit — cette réflexion est du baron d'Alt dans son histoire des Helvétiens, — ainsi finit ce grand avoyer. Exemple fameux de l'inconstance de la fortune et des révolutions populaires. Il fut universellement regretté et ses ennemis ne purent lui refuser les louanges et l'estime que sa candeur et son intégrité méritaient. Il fut l'innocente victime de la politique et il peut servir de leçon salutaire pour tous ceux qui, comme lui, se trouvent à la tête des Etats.

Tous ceux qui, de près ou de loin, avaient été impliqués dans l'affaire d'Arsent furent tour à tour l'objet de sentences plus ou moins rigoureuses : l'archer Helbling, qui avait accompagné Supersaxo dans sa fuite, eut la tête tranchée. Le curé Loybli dut résigner son poste et fut remplacé par son prédécesseur Nicolas Bugniet, qui avait momentanément renoncé à la plébanie de Fribourg pourachever de hautes études académiques à Paris, où notre gouvernement lui payait une pension de 30 livres, environ 600 francs par trimestre. Loybli, retiré chez ses parents à Berne, y devint doyen du Chapitre ; lors de la Réformation il passa à Soleure et y fut revêtu de la dignité de prévôt. Après la mort de Schinner, en 1522, il avait même eu quelque chance d'être nommé évêque de Sion. L'abbé d'Haute-rive, Speglin, coupable d'avoir manifesté trop de sympathies pour Arsent, avait jugé prudent de quitter le pays. Messeigneurs lui donnèrent l'assurance qu'il pouvait rentrer sans péril, à condition de modérer désormais son langage : mais il dut se démettre de son abbaye en faveur de Jean Tavernier ; le couvent dut se charger de ses dettes et lui payer une pension annuelle. Le conseiller Krumenstoll, qui avait été incarcéré d'abord avec d'Arsent, mais dont la culpabilité ne put être établie, fut finalement acquitté.

La femme et la fille de Supersaxo, que l'on avait internées chez les béguines augustines de l'Ange, furent, ensuite de représentations de la Diète, relâchées contre une rançon de 600 florins du Rhin. Elles furent remises au conseiller bernois Sturler, à condition qu'à leur arrivée à Berne on leur ferait prêter, ainsi qu'à Supersaxo lui-même, l'« Urfehde » ou serment de ne pas se venger, c'est-à-dire de ne plus revenir sur les vieilles querelles. Le chancelier Lombard, les conseillers Bugniet et Zimmermann furent rappelés de Berne avec promesse de la vie sauve, mais le dernier fut condamné à une amende de 100 florins du Rhin. Enfin le Seigneur du

Châtelard, de l'illustre famille des Montagny, partisan déclaré de la France et qu'on soupçonnait d'avoir trempé dans l'évasion de Supersaxo, fut pardonné grâce à une prompte soumission et à l'entremise de ses patrons. Mais il dut promettre de ne jamais donner asile à Supersaxo ni à aucun de ses adhérents.

Tandis que la faction falconienne, toute puissante en Nuythonie, piétinait le cadavre d'Arserent et exerçait avec rage ses basses vengeances, une réaction formidable se produisait dans toute la Suisse en faveur du malheureux avoyer dont le sang criait vengeance. La veuve d'Arserent adressa de Berne au banneret Schneuwly une lettre très offensante pour Messeigneurs de Fribourg. Le jeune Jean de Diesbach se distinguait entre tous par la violence de ses imprécations à l'adresse des assassins de son beau-frère. Les Fribourgeois, qui se rendaient dans les cantons voisins, y étaient mal vus, accablés d'invectives. A Vevey, Othmar Gottrau, qui logeait d'ordinaire chez Antoine Brugler, se vit fermer la porte de cet établissement, le patron ayant décidé de ne plus héberger aucun ressortissant de Fribourg. En Valais nos gens furent insultés par un certain Kalbermatten, au sujet de Supersaxo.

Bien que le mot *boycottage* ne fût pas encore inventé à cette époque, on le pratiquait déjà à notre égard. On nous traitait partout d'ignorants, de brutaux, de félons : nous étions mis en quelque sorte à l'index de la Confédération. La haute dignité de Pierre Falk, sa qualité de député du Gouvernement ne le mettaient pas même à l'abri des plus grossiers outrages ; aussi fut-il insulté publiquement à Genève par Jacob von Stein et par Michel Glaser.

Depuis l'exécution de l'avoyer, la fortune du banneret avait grandi. Il parcourut en peu d'années toutes les étapes que son ambition avait pu rêver. Intrépide sur les champs de bataille, il prit une part active à cette expédition de mai-juin

1512 durant laquelle 20,000 Confédérés s'emparèrent en sept semaines de toute la Lombardie et reçurent en échange le glorieux titre de *Défenseurs de l'Eglise et de Libérateurs de l'Italie*, avec la possession définitive de Bellinzone, Lugano, Locarno et de tout le Tessin, plus la Valteline et Chiavenna qui furent restitués aux Grisons. Falk reçut à cette occasion une maison dans les murs de Pavie et une villa aux environs de cette ville, où il offrit plus tard un asile à son ami Ulrich Zwingli.

Falk remplit successivement les postes diplomatiques les plus importants. Il fut ambassadeur à Venise et il administra pendant un an le Duché de Milan, Avoyer de Fribourg en 1516, il alla faire signer à Paris le traité de paix, perpétuelle avec la France, dont il était devenu subitement le zélé partisan, et où il fut décoré des insignes de l'Eperon d'or.

Couvert de lauriers, comblé d'honneurs et de richesses, Falk eût été certainement l'homme le plus heureux du monde, si le bonheur pouvait habiter dans un cœur bourré de remords. *Non est pax impiis*, dit l'Ecriture. Or, Falk avait été impie, c'est-à-dire sans pitié vis-à-vis de son collègue et voisin de campagne Arsent. Sa conscience lui répétait sans cesse : Qu'as-tu fait de ton frère ?

Nouveau Caïn, il avait beau parcourir l'Europe, tantôt sur les champs de bataille, tantôt à la cour des princes. L'implacable remords montait en croupe et chevauchait derrière lui, ne lui laissant de repos ni le jour ni la nuit. Il chercha aussi de la distraction dans les livres, dans la culture des lettres, dans un commerce épistolaire avec les plus illustres savants tels que Glaréan, Zwingli, etc. Enfin, il s'adonna tout à fait à la dévotion et à la pratique des bonnes œuvres. Il fonda, ensuite d'un vœu qu'il avait fait à la bataille de Pavie, une chapelle sur son domaine d'Esewyl. Il se rendit aussi deux fois en Palestine pour visiter les Lieux saints. Ce fut au retour de son second pèlerinage, en 1519, qu'il mourut dans l'île de

Rhodes, où il fut inhumé. Le fils cadet de sa victime, Guillaume d'Arsent, l'avait accompagné dans ce voyage et lui avait servi de témoin pour son testament rédigé à Venise. Falk joignait à de grands défauts des qualités non moins remarquables ; l'histoire fribourgeoise l'inscrirait volontiers au Panthéon de ses hommes les plus illustres, si elle n'avait pas à lui reprocher le meurtre de l'avoyer d'Arsent.

(*A suivre*).

Ch. DE RÆMY, abbé.

LE GÉNÉRAL AMÉDÉE DE LA HARPE¹

La remarquable notice que M. le colonel Secretan a consacrée au général de la Harpe est venue à son heure ; la faveur avec laquelle elle a été accueillie par le public est aussi pleinement justifiée.

Le général de la Harpe était connu de tous ceux qui ont étudié un peu l'histoire politique et militaire du Pays de Vaud. Bien des choses cependant restaient un peu vagues dans son existence mouvementée ; d'autres étaient ignorées. M. Secretan a réussi, après des recherches nombreuses, à écrire une biographie complète, souvent émouvante et toujours intéressante de cet homme de valeur qui fut un des plus intrépides soldats des armées de la première république sans cesser d'aimer son pays d'origine et de désirer pouvoir lui être utile une fois.

Je ne veux pas revenir avec M. Secretan sur la carrière du général de la Harpe. Tous ceux qui s'intéressent au passé de notre pays l'étudieront dans la notice que nous annonçons malheureusement bien tard. Je voudrais seulement montrer ce que fut chez de la Harpe pendant son séjour en France l'homme politique et l'homme de guerre.

Obligé de fuir le Pays de Vaud à la suite des événements de 1791, Amédée de la Harpe se retira en France, fut nommé colonel de volontaires le 31 octobre et envoyé à Roye avec son

¹ *Le général Amédée de la Harpe* par le colonel Secretan. Esquisse biographique avec deux portraits et fac-simile. — Lausanne, Corbaz et C^e.